

## Contrat de location

Entre les soussignés :

- L'A.S.B.L. Festiv'Hollange, rue de la Gare 225,6637 Hollange ci-après désigné « le bailleur »

et

ci-après désigné "le locataire"

il a été convenu ce qui suit:

Le bailleur met à la disposition du locataire "La halte du pic-vert" pour la date du

moyennant un prix convenu de **deux cent cinquante euros, charges comprises** par date. Outre le minimum précisé dans le règlement, le nettoyage à l'eau de l'ensemble des locaux (salle, cuisine, toilettes, ...) sera effectué par le locataire. Si ce dernier ne désire pas nettoyer la salle, il en avertira le responsable de l'asbl Festiv'Hollange au moment de la signature et le nettoyage (grande salle à l'eau, sanitaires) sera facturé 100 €.

Le paiement complet se fera par virement dans les 3 jours au n° de compte IBAN BE92 0689 0947 1623 BIC GKCCBEBB . La réservation n'est définitive qu'à la réception du paiement. Une caution de 150€ destinée à couvrir les dégâts éventuels et la remise en parfait état de propreté des locaux est exigée pour chaque réservation. Merci de prendre contact par téléphone au début de la semaine qui précède la location afin de convenir d'un rendez-vous pour la remise des clés.

Les parties s'engagent à respecter les termes du règlement repris au verso.  
Les pompes à bières sont équipées pour recevoir de la Bofferding.

Fait en double à

Chacune des parties reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent contrat.

Le bailleur

Le locataire

*Cécile Dethier*, 23 voie de messes 6637 Hollange, 0496 265583

[info@haltedupicvert.be](mailto:info@haltedupicvert.be) Responsable location, salle *la halte du Pic-vert* rue de la Gare  
225 6637 Hollange [www.halteredupicvert.be](http://www.halteredupicvert.be)